

Pauvres, moyens ou riches ? Les revenus par type de ménage

11 février 2021



À partir de quel niveau de revenu est-on riche ou pauvre, appartient-on aux classes populaires, moyennes ou aisées ? Cette question, pourtant centrale, est très souvent laissée dans le vague. Pour se situer, il faut d'abord définir des classes de revenus. Nous le faisons ici par chaque type de ménage. Attention, il s'agit ici de revenus *réellement perçus par type de ménage*, qui diffèrent de ceux que nous utilisons pour calculer les seuils de pauvreté et de richesse comparables entre ménages (voir notre avertissement en encadré).

Selon notre définition, en bas de l'échelle, on trouve les catégories populaires dont les revenus vont jusqu'aux 30 % des plus bas revenus. Ensuite, les classes moyennes se situent des 30 % les plus pauvres aux 20 % les plus riches. Les classes aisées occupent les 20 % supérieurs. En plus de ces trois classes, nous fixons deux seuils pour repérer les situations extrêmes : la pauvreté et la richesse. Le seuil de pauvreté correspond à la moitié du revenu disponible médian (après impôts et prestations sociales) et le seuil de richesse, au double [1] Ensuite, nous observons les revenus perçus par type de ménage. Nous en avons gardé seulement cinq par souci de présentation [2]

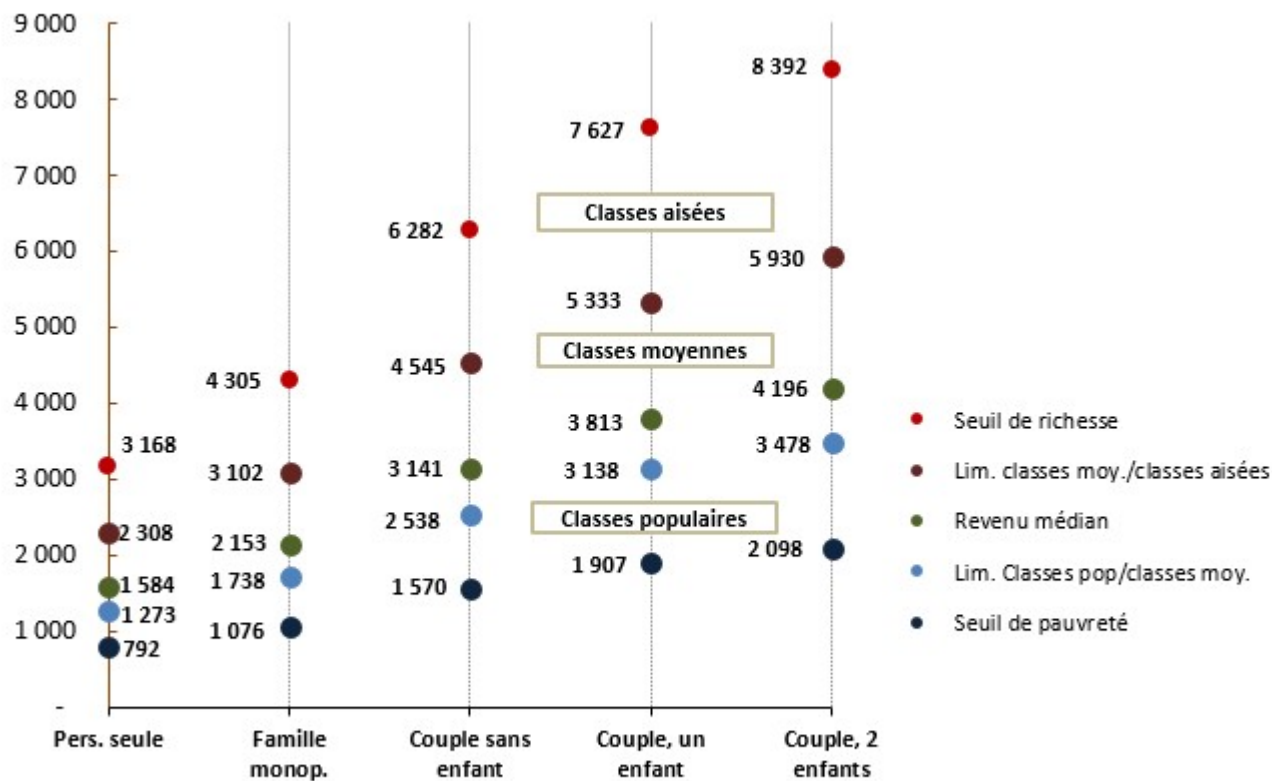
Selon notre classification, les personnes seules sont considérées comme pauvres si leur revenu disponible est inférieur à 800 euros mensuels (Insee, données 2018). Jusqu'à 1 300 euros, elles appartiennent aux classes populaires et entre 1 300 et 2 300 euros aux classes moyennes. Elles sont qualifiées d'aisées au-delà de 2 300 euros et de riches au-dessus de 3 200 euros par mois.

Pour les couples sans enfant, le seuil de pauvreté se situe à 1 600 euros par mois. Ces couples appartiennent aux classes moyennes s'ils disposent de revenus compris entre 2 500 euros et 4 500 euros. Ils sont riches au-dessus de 6 300 euros. Les couples avec deux enfants sont classés comme pauvres si leurs revenus sont inférieurs à 2 100 euros mensuels, comme classes moyennes entre 3 500 et 5 900 euros et comme riches au-delà de 8 400 euros.

De quels revenus parle-t-on ?

Ces données comprennent tous les revenus déclarés aux impôts : les salaires, mais aussi les revenus du patrimoine et ceux des indépendants par exemple. L'Insee en retire les impôts directs (sur le revenu et impôts locaux) puis y ajoute les prestations sociales (comme les allocations logement). On obtient alors le revenu dit « disponible » du ménage.

Les revenus disponibles selon le type de ménage (euros mensuels)



Source : Observatoire des inégalités d'après Insee, données 2018, après impôts et prest. sociales.

Notes : seuil de pauvreté = moitié du revenu médian, seuil de richesse = double du revenu médian, seuil des classes populaires = 30 % inférieurs, classes moyennes : 30 à 80 %. Classes aisées = 20 % supérieurs.

Les revenus des catégories populaires, moyennes et aisées selon le type de ménage

Unité : euros mensuels

	Personne seule	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple 1 enfant	Couple 2 enfants
Classes aisées	Plus de 2 308	Plus de 3 102	Plus de 4 545	Plus de 5 333	Plus de 5 930
Classes moyennes	De 1 273 à 2 308	De 1 738 à 3 102	De 2 538 à 4 545	De 3 138 à 5 333	De 3 478 à 5 930
Classes populaires	Moins de 1 273	Moins de 1 738	Moins de 2 538	Moins de 3 138	Moins de 3 478
Seuil de richesse	3 168	4 305	6 282	7 627	8 392
Seuil de pauvreté	792	1 076	1 570	1 907	2 098

Revenus mensuels par ménage, après impôts et prestations sociales. Les seuils de pauvreté et de richesse sont calculés ici en fonction du revenu médian réel de chaque type de ménage et non selon le nombre d'unités de consommation. Lecture : les personnes seules aisées ont des revenus situés au-dessus de 2 308 euros par mois.

Source : calculs de l'Observatoire des inégalités, d'après l'Insee – Données 2018 – © Observatoire des inégalités

Notre exercice est discutable. Il s'agit des revenus des ménages après impôts et prestations sociales et non des revenus perçus initialement tels qu'ils sont déclarés à l'administration fiscale. Nos frontières sont subjectives. Par exemple, notre définition monétaire des catégories populaires ne comprend que les 30 % aux revenus inférieurs. Elle est plus restrictive que la définition sociologique, qui inclut généralement l'ensemble des employés et ouvriers, soit 50 % des actifs. Ces données ne prennent en compte ni le niveau de patrimoine [3] ni le coût du logement par exemple. Il faudrait enfin pouvoir distinguer encore plus précisément les types de familles, par exemple le nombre d'enfants des familles monoparentales. Enfin, répétons-le, ces données ne permettent pas de comparer les niveaux de vie des ménages de types différents.

L'intérêt de ces données est de présenter les revenus effectivement reçus par type de ménage et non les calculs théoriques d'« unités de consommation » habituellement utilisés. Connaître le niveau de vie médian « pour un adulte » seul n'est pas très parlant pour la plupart des ménages

au sein desquels il peut y avoir deux revenus et un ou plusieurs enfants. Ces seuils permettent ainsi de dresser les contours des différentes catégories de revenus (populaires, moyennes, aisées). Même s'ils sont critiquables, ils visent à ouvrir un débat et à permettre de se situer sur l'échelle des revenus, au sein de chaque type de ménage.

Avertissement

Attention. Ces données de l'Insee portent sur les revenus des ménages. Leur avantage est de montrer combien gagne, réellement, chaque type de ménage. Il ne faut pas les confondre avec les « niveaux de vie par unité de consommation » de l'Insee qui sont des calculs *théoriques* permettant de comparer les ménages entre eux, et qui servent par exemple au calcul du seuil de pauvreté. Dans ce second cas, l'Insee calcule des « unités de consommation », un système de parts, qui permet de comparer par exemple le niveau de vie d'un célibataire et celui d'un couple, mais qui ne reflètent pas les revenus effectivement perçus selon le type de ménage.

Photo / © elavuk81 - Fotolia.com

[1] Une définition qui vaut celle du seuil de pauvreté. Voir notre article «[À quel niveau de vie est-on riche ?](#) ».

[2] Attention : l'ensemble « famille monoparentale » mélange des familles avec un nombre d'enfants différents.

[3] En revanche, elles prennent en compte les revenus du patrimoine

Emplacement :

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Revenus, patrimoine, pauvreté](#) >

Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Pauvres-moyens-ou-riches-Les-revenus-par-type-de-menage>